

Certificat de Spécialisation Escalade du BP-JEPS



du 15 mai au 9 juin 2017

Objectif :

Le Certificat de Spécialisation est un diplôme professionnel de niveau IV, délivré par le Ministère des Sports. La formation est ouverte au Titulaire du BPJEPS:

- A.P.T ou Activités nautiques ou A.G.F.F.

Les prérogatives du titre:

Autonome, il initie et anime dans les disciplines de l'escalade, il peut exercer sur surface artificielle d'escalade, sur site naturel identifié « secteur découverte » dans la limite d'une longueur de corde d'un maximum de 35 m de hauteur en partant du sol.

Heures Totales



Heures en centre



Heures en entreprise



CODE ROME
G1204

CRFCK

FFCK



Centre Jacques Arnaud 05120 - L'Argentière la Bessée
Tél.: 04 92 23 12 92
Mail : contact@crfck.com - www.crfck.com



Certificat de Spécialisation Escalade du BP-JEPS

Contenus et modalités pédagogiques :

Le C.S escalade est proposée sur 4 semaines en centre et 2 semaines en entreprise.
L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance. Périodes centre/
entreprise. Le C.S est constitué de 3 Unités certificatives.

UC 1 et 2 : Objectifs généraux :

- Aborder les techniques spécifiques aux activités d'escalade
- Préparer une séance d'escalade
- Lancer et conduire une séance d'escalade en sécurité
- Construire et mener un cycle d'apprentissage en escalade

UC 3 : Objectifs généraux :

- Aborder la gestion du matériel de sécurité
- Aborder la gestion d'une SAE

- Aborder la gestion d'une SNE

Un stage en entreprise est à effectuer entre le mois juin et juillet 2016.

Un minimum de 70 heures de stage en entreprise devra être réalisé et attesté. Les stagiaires devront présenter une validation de présence en entreprise spécialisée en escalade pour pouvoir se présenter aux certifications du CS.

Dates : du 15 mai au 9 juin 2017

Lieu : L'ARGENTIERE LA BESSEE,

Publics et pré-requis : Seuls les titulaires, ou en cours de formation, d'un BPJEPS dans les mentions suivantes pourront s'inscrire en formation : «Activités gymniques de la forme et de la force», «Activités nautiques», «Activités physiques pour tous».

Modalités d'inscription : les pré-inscriptions s'effectuent en ligne www.crfck.com .

Test des sélection : 12 mai 2017

Ils sont définis en accord avec l'arrêté de création du CS escalade du 02 mai 2003 modifié par l'arrêté du 29 décembre 2011. Ces tests sont donc obligatoires et éliminatoires.

Les candidats devront être capables de progresser efficacement et de maîtriser les connaissances, les techniques de sécurité de l'escalade correspondant aux niveaux de pratique suivants :

- 5a en bloc ;
- 6a en tête et à vue, sur SAE ou site naturel.

Suivi et évaluation de la formation :

Le suivi est effectué par le livret de formation dématérialisé accessible sur Internet, il comprend tous les éléments administratifs ainsi que le suivi pédagogique en centre et en entreprise.
Le planning et les modalités certificatives y sont précisés.

L'évaluation s'effectue par : La validation du CS sera organisée à la mi juillet 2017

Des feuilles d'émargement sont organisées pour le suivi présentiel.

Coût : 1680 €. Pour étude de financement, nous consulter

CONTACT



Téléphone
04 92 23 12 92



Internet
www.crfck.com
Mail : contact@crfck.com



CRFCK
Complexe Sportif du Quartz
05120 L'Argentière la Bessée

La formation CS « Escalade »

Présentation du test de sélection

La sélection des candidats avant l'entrée en formation est définie en accord avec l'arrêté de création du CS escalade du 02 mai 2003 modifié par l'arrêté du 29 décembre 2011. Ces tests sont donc obligatoires et éliminatoires.

Les candidats devront être capables de progresser efficacement et de maîtriser les connaissances, les techniques de sécurité de l'escalade correspondant aux niveaux de pratique suivants :

- × 5a en bloc ;
- × 6a en tête et à vue, sur SAE ou site naturel.

Ces capacités sont vérifiées par un test de sélection organisé avant la formation. Il se déroule de la manière suivante:

- × enchaîner, au moins une voie d'escalade cotée 6a (en tête à vue) sur trois proposées ;
- × effectuer une manœuvre de maillon rapide au sommet d'une des voies en respectant la chaîne d'assurage ;
- × installer sa corde en rappel au sommet d'une voie et descendre auto-assuré
- × enchaîner un passage de bloc côté 5a ;
- × assurer la sécurité d'un grimpeur en tête.

Les titulaires d'un des diplômes fédéraux ou d'une des attestations suivants obtiennent l'équivalence des exigences préalables complémentaires à l'entrée en formation et sont dispensés du test de sélection :

- × Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT) support technique «escalade »
- × Brevet d'initiateur escalade délivré par la FFME à jour de sa formation continue
- × Brevet de moniteur escalade sportive délivré par la FFME à jour de sa formation continue
- × Brevet de moniteur grands espaces délivré par la FFME à jour de sa formation continue
- × Brevet fédéral initiateur escalade sur Site Naturel d'Escalade délivré par la FFCAM à jour de son recyclage
- × Brevet fédéral de moniteur d'escalade délivré par la FFCAM à jour de son recyclage
- × Brevet fédéral d'instructeur d'escalade délivré par la FFCAM à jour de son recyclage
- × Brevet fédéral d'animateur premier degré escalade délivré par l'UFOLEP
- × Brevet « initiateur escalade » délivré par la FSGT
- × Passeport bleu délivré par la FFME